

*Notre école propose
un enseignement complet et
attractif pour pratiquer la
musique*

Culture Musicale

- Initiation musicale (6 ans –CP)
- Formations musicales enfants
(à partir de 7 ans –CE1)
- Formations musicales adultes
- Chant – techniques vocales

Les instruments enseignés

- Flûte traversière et à bec
- Violon – alto
- Guitare
- Guitare électrique, basse
- Saxophone
- Percussions—batterie
- Vibraphone—Xylophone
- Piano
- Synthétiseur
- Trompette
- Clarinette



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

104 rue Principale
57540 PETITE-ROSSELLE

MAIRIE DE PETITE-ROSSELLE

18 rue de l'Eglise – 57540 PETITE-ROSSELLE

Tél : 03 87 85 27 10

Fax : 03 87 84 12 70

mairie@mairie-petiterosselle.fr

ECOLE MUNICIPALE
DE MUSIQUE
DE PETITE-ROSSELLE

Tarifs 2026-2027



Apprendre la musique à Petite-Rosselle, c'est l'assurance d'un enseignement de qualité dans un esprit convivial.

Les cours de l'Ecole Municipale de Musique de Petite-Rosselle reprendront à la rentrée scolaire 2026/2027, à compter du **mercredi 09 septembre**. Ils sont dispensés dans les locaux de l'Ecole Municipale de Musique, situés au 104 Rue Principale.



Afin d'organiser au mieux cette rentrée musicale, nous vous demandons de bien vouloir effectuer :

- **votre inscription en mairie** avant le **19 octobre 2026**

Les inscriptions seront effectives en fonction des places disponibles. Priorité sera donnée aux réinscriptions.

TARIFS RENTREE 2026/2027

Elèves domiciliés	à Petite-Rosselle		Hors commune	
	Enfant *	Adulte	Enfant *	Adulte
Droit d'inscription annuel	43 €	48 €	47 €	58 €
Initiation musicale / trimestre	46 €	/	51 €	/
Formation musicale/ trimestre	46 €	48 €	51 €	56 €
Instrument seul / trimestre **	46 €	48 €	51 €	56 €
Instrument + formation musicale/trimestre	65 €	69 €	71 €	76 €
2 instruments + formation musicale / trimestre	90 €	96 €	100 €	106 €
Chant - techniques vocales + formation musicale si souhaitée/ trimestre	65 €	69 €	71 €	76 €

***Enfant** : jusqu'à 18 ans + étudiants de - de 25 ans avec un certificat de scolarité.

** Seulement si le 1er et 2ème cycles sont validés



majoration 5 € pour la pratique des instruments suivants :

- piano
- percussions



réductions consenties aux familles qui inscrivent plusieurs élèves :

- 2^e enfant : 15 %
- 3^e enfant : 25 %
- 4^e enfant et + : 30 %



gratuité des cours pour les membres de la Musique Municipale sous certaines conditions (contacter la Mairie)

2 essais gratuits avant inscription définitive.

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec le Pôle de la Direction Générale

**-
Mairie de Petite-Rosselle
tél : 03 87 85 27 10**